

## Précisions carte

- **les services de gestion comptable** ● : ce sont les services initialement désignés sous le terme de "back-office". Cette dénomination est à présent abandonnée puisque les services de gestion comptable (SGC) pourront également accueillir du public. Ces services seraient localisés aux **Sables d'Olonne** (1), à **Luçon** (1) et à **la Roche-sur-Yon** (2) et regrouperaient l'activité de gestion de l'ensemble des Trésoreries actuelles. La localisation de 2 SGC à **la Roche-sur-Yon** vise à positionner au sein d'une structure spécifique les collectivités potentiellement concernées par le champ des agences comptables (Centre Hospitalier Départemental de la Roche-sur-Yon, Département de la Vendée, commune de la Roche-sur-Yon). Il est rappelé qu'aucune de ces collectivités n'a pour le moment souhaité rentrer dans le champ de l'expérimentation ;
- **les conseillers aux décideurs locaux** ● : les conseillers aux décideurs locaux seront en charge d'un ou plusieurs EPCI, auprès duquel / desquels ils disposeront de locaux dédiés lors de leurs passages. À ce jour, le nombre et donc le périmètre d'intervention des CDL n'est pas déterminé : il sera principalement fonction des missions qui leur seront confiées et qui détermineront leur charge de travail. Les CDL auront pour mission le conseil aux collectivités locales, sous toutes ses formes (conseil financier, fiscal, budgétaire, etc...) ;
- **les services fiscaux** ▲ : cette appellation générique regroupe les SIP et SIE (concernés par le NRFPF) mais également les CDIF et SPF (non-inclus dans la démarche). Conformément à ce que j'ai déjà indiqué, le projet initial prévoit pour la Vendée 2 SIP et 2 SIE qui seraient implantés respectivement à **Challans / la Roche-sur-Yon** pour les SIP et **Fontenay / Les Herbiers** pour les SIE. Le choix d'implantation des SIP à Challans et la Roche-sur-Yon répond à la volonté de tenir compte de la taille respective de ces services (ces deux SIP sont les plus importants du département, en termes d'effectifs mais également en termes d'enjeux). Quant aux SIE, les sites des Herbiers et de Fontenay ont été retenus afin de maintenir une présence de la DDFiP dans des communes qui sont actuellement des bassins d'emplois et de vie significatifs. Pour information, le triangle mauve localisé aux Sables d'Olonne correspond à l'antenne CDIF dont j'ai précisé qu'elle n'était pas concernée par l'exercice du NRFPF ;
- **les services à compétence départementale** ◆ : correspondent essentiellement aux services de contrôle fiscal (antenne PCRFP de Challans, PCE des Sables et BDV, BCR, PCE et PCRFP de la Roche-sur-Yon) - non-concernés dans le cadre du NRFPF ;
- enfin **les "accueils de proximité"** ● : correspondent aux communes qui ne sont ni sièges d'EPCI (où la présence de la DDFiP sera assurée par les conseillers aux décideurs locaux), ni lieu d'implantation d'un SIP, d'un SIE ou d'un SGC mais où la DDFiP pourrait accueillir du public par le biais de permanences organisées en mairie ou dans les maisons France Service (qui à terme se substitueront aux Maisons de Service au Public). Actuellement, il existe dans le département 7 MSAP localisées à **Pouzauges, la Châtaigneraie, Sainte-Hermine, Chaillé-les-Marais, Benet, Moutiers** et **Palluau**. D'autres projets sont évoqués et pourraient aboutir d'ici 2022. Conformément à la volonté du Ministre d'augmenter le nombre de points d'impact et donc la proximité avec les publics, la DDFiP serait également présente, par le biais de permanences, dans des communes actuellement sièges d'une Trésorerie.